

**Volet B****Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**Réservé
au
Moniteur
belge***26069956***Tribunal de l'Entreprise du Hainaut
Division Charleroi**21 MAI 2026****Le Greffier**N° d'entreprise : **0419 172 335****Nom**(en entier) : **LES ECOLES CATHOLIQUES DE GILLY**

(en abrégé) :

Forme légale : **ASBL**Adresse complète du siège : **Chaussée de Châtelet 71 à 6060 GILLY****Objet de l'acte : Révocation d'un Réviseur d'entreprises / Nomination d'un Réviseur d'entreprises**

Délibérations de l'assemblée générale statutaire du 18-05-2026 :

L'assemblée générale révoque pour juste motif le mandat de commissaire de la société SRL ANDRE FRANCOIS, REVISEUR D'ENTREPRISES, B.C.E. 0463.113.335, ayant son siège à 1050 BRUXELLES, Avenue Louise 349/13, représentée par Monsieur André FRANCOIS (A01454), qui avait été nommée à cette fonction par A.G. extraordinaire du 29-06-2023.

L'assemblée générale désigne la SRL "Joiris – Rousseaux, Réviseurs d'entreprises associés" (B00194), dont le siège est sis Rue de la Biche 18 à 7000 MONS, comme commissaire pour une durée de trois ans. Le commissaire SRL "Joiris – Rousseaux, Réviseurs d'entreprises associés" désigne Madame Cendrine QUIROGA (A02806), comme représentant permanent. Ce mandat se terminera donc à l'AG statuant sur les comptes 2027

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 01/06/2026 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).